L'INDIVIDUALISATION DES FRAIS DE CHAUFFAGE

ven 19/04/2019 - 11:00

Source Baticopro.com

A partir du 31 mars 2017, une partie des copropriétés disposant d'un chauffage collectif ont du faire installer des compteurs individuels, dans le but d'optimiser les dépenses de consommation d'énergie grâce à une meilleure régulation.

La situation actuelle

La présence d’un chauffage collectif dans un immeuble en copropriété présente de nombreux avantages en termes d’économie puisque les coûts d’installation et de maintenance sont mutualisés.

Toutefois, en l’absence de compteurs individuels, la consommation en énergie est répartie entre les occupants selon la règle de l’utilité, la plupart du temps en tenant compte de la surface de chaque lot. Une telle répartition n’incite pas à avoir une attitude éco-responsable puisque les efforts réalisés individuellement sont anéantis par l’absence d’efforts des autres occupants. L’installation d’appareils d’individualisation permet de remédier à cette situation.

Lire la suite sur Baticopro